

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juillet 2011

---

**RÉPARTITION DES CONTENTIEUX ET ALLÈGEMENT DE CERTAINES PROCÉDURES  
JURIDICTIONNELLES - (n° 3604)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par  
M. Bonnot-----  
**ARTICLE 25 QUATER A**

Substituer à l'alinéa 4 les trois alinéas suivants :

« 2° L'article 392-1 est ainsi modifié :

« *a*) À la dernière phrase du premier alinéa, le mot : « second » est remplacé par le mot :  
« troisième » ;« *b*) Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'insertion d'un nouvel alinéa entre le premier et le deuxième alinéas de l'article 392-1 du code de procédure pénale.